Journée mondiale contre le travail des enfants : L'ADDAD plaide pour une protection accrue des jeunes aide-ménagères

MALI

1793

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 26 JUIN 2025

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Dissolution des partis politiques

Me Tall fait le point sur la riposte judiciaire



Baccalauréat malien 2025 : 199 449 candidats à la conquête du sésame



Audit des comptes des partis dissous : Yaya Sangaré dénonce une « tragi-comédie politico-juridique »


Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU
TERRORISME
AU MALI

Sommaire «







Une /

Dissolution des partis politiques : Me Tall fait le point sur la riposte judiciaire **P.4**

Brèves /

Fédération de Russie : Le Président de la Transition rencontre la communauté malienne **P.9**
Primature : Le Premier ministre reçoit une délégation du HCME **P.9**
Revitalisation de l'économie malienne : Le Ministre Moussa Alassane Diallo, dévoile sa vision **P.10**
Enseignement supérieur et la recherche scientifique : Grève imminente du Cen-Snesup **P.10**
Journée d'enrôlement à l'Assurance Volontaire : Le RECOTRAD mobilise ses membres **P.11**

Actualité /

Baccalauréat malien 2025 : 199 449 candidats à la conquête du sésame **P.13**
Journée mondiale contre le travail des enfants : L'ADDAD plaide pour une protection accrue des jeunes aide-ménagères **P.15**

Politique /

Audit des comptes des partis dissous : Yaya Sangaré dénonce une « tragi-comédie politico-juridique » **P.18**
Renégocier nos accords commerciaux : Une urgence stratégique pour l'Afrique **P.20**

Culture & société /

Société : Quand la justice populaire devient la norme **P.23**

International /

Guerre Israélo-iranienne : La Russie réaffirme rejette toute idée de fournir des armes nucléaires à l'Iran **P.26**
Rebondissement spectaculaire à la tête de la Commission de la CEDEAO : Julius Maada Bio élu au détriment de Bassirou Diomaye Faye **P.27**

Sport /

L'Olympique Lyonnais relégué en Ligue 2 : Retour sur une décision choc de la DNCG **P.29**

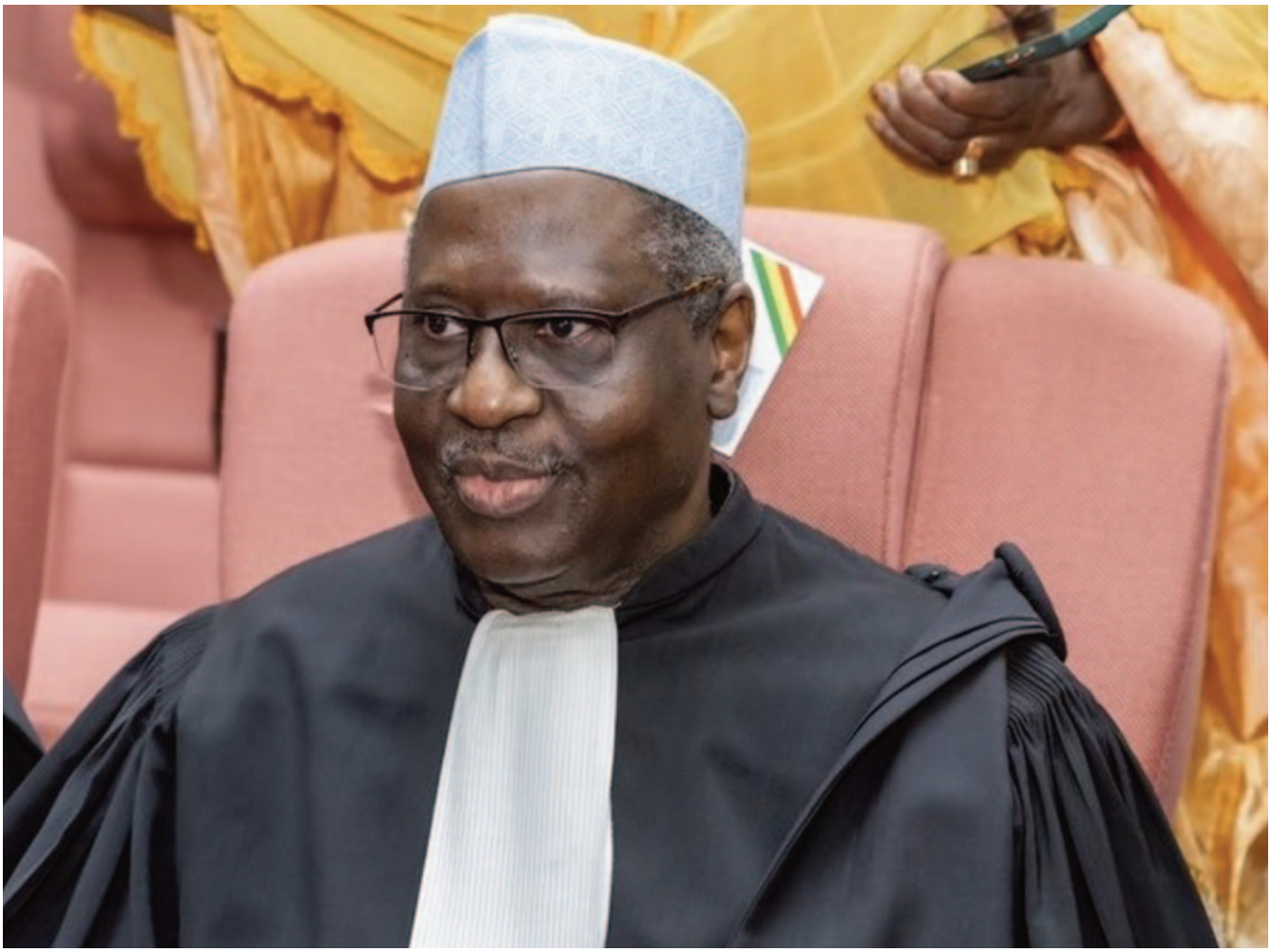
Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspond à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko



Dissolution des partis politiques Me Tall fait le point sur la riposte judiciaire

Procédures judiciaires, multiples saisines, appels en cascade, poursuites contre deux membres du CNT : un bras de fer judiciaire s'engage

L'affaire de la dissolution des partis politiques au Mali, par décret présidentiel en date du 13 mai 2025, entre dans une nouvelle phase : celle des batailles judiciaires. Dans un communiqué de presse incisif publié ce 24 juin, le Pool des Avocats, conduit par Me Mountaga Tall, fait le point sur les sept (7) procédures judiciaires en cours contre ce qu'il qualifie de "décision inconstitutionnelle", et confirme des poursuites pénales contre deux membres du Conseil National de Transition (CNT).

Une contre-attaque judiciaire méthodiquement organisée

Depuis la publication du décret ayant acté la dissolution des partis politiques et des organisations à caractère politique, les réactions n'ont pas cessé. Mais cette fois, la réponse n'est plus seulement politique : elle est juridique, frontale, et structurée.

Selon le communiqué daté d'avant-hier signé par Me Mountaga C Tall, cinq recours civils ont été introduits devant les Tribunaux de Grande Instance des Communes 1, 3, 4, 5 et 6 du district de Bamako. L'objectif est clair : faire constater une violation grave des libertés fondamentales, en particulier la liberté d'association, d'expression, et le droit de participer à la vie politique, garantis par la Constitution du 22 juillet 2023.

Premières audiences et divergences d'interprétation

Deux juridictions, celles des Communes I et VI, ont fixé leurs audiences aux 7 et 8 juillet 2025. Mais d'autres tribunaux, ceux des Communes III, IV et V, se sont déclarés incompé-



tents, renvoyant l'affaire vers la Section administrative de la Cour suprême. Ces décisions font déjà l'objet d'appels en cours, car pour les avocats des requérants, les juges civils étaient bien compétents, puisque il ne s'agissait pas de contester un acte administratif, mais de défendre les droits constitutionnels violés.

Une stratégie juridico-politique qui vise également à bâtir une jurisprudence claire sur cette affaire inédite dans l'histoire politique du Mali.

La Section administrative de la Cour suprême également saisie

En parallèle, un recours administratif a été introduit auprès de la Section administrative de la Cour suprême. La procédure suit son cours, avec transmission du dossier au Contentieux de l'État, conformément aux règles. La réponse du gouvernement est attendue dans les délais impartis par la haute juridiction.

Mais l'ultime juge dans cette affaire pourrait être la Cour constitutionnelle, seule habilitée à apprécier la conformité des lois et actes aux normes suprêmes. Une perspective qui fait dire aux avocats que l'issue, quelle qu'elle soit, aura une portée historique, au-delà du sort immédiat des partis.

Deux membres du CNT visés par une procédure pénale

Autre volet du communiqué : les suites judiciaires des manifestations des 3 et 9 mai 2025, qui ont vu des membres du CNT adopter des comportements qualifiés de violents et injurieux. Deux d'entre eux, Biton Mamari Coulibaly et Moulaye Keïta, sont désormais dans le viseur du Pôle national de lutte contre la cybercriminalité.

Contrairement à ce que certains pensent, les membres du CNT ne bénéficient d'aucune immunité, rappelle le texte, conformément à la Constitution de 2023. Le Parquet général a été saisi, et une décision politique devra être prise concernant la suite à donner à ce dossier. Elle aura des conséquences durables sur la crédibilité de l'appareil judiciaire, avertit le Pool des avocats.

Entre droit et pouvoir, un affrontement inévitable

Le communiqué semble renvoyer à une réflexion solennelle sur la finalité du droit et la fonction des institutions. En effet, Montesquieu et Rousseau, rappellent que la force publique existe pour l'avantage de tous, non pour l'utilité de ceux qui la détiennent. Une manière élégante de dénoncer un éventuel usage partisan et autoritaire de la loi.

La bataille est lancée

À ce stade, aucune décision de justice définitive n'a encore été rendue. Mais l'État de droit est désormais à l'épreuve, et l'issue de ces recours dira si le Mali reste fidèle à sa tradition de pluralisme et de respect des libertés, ou s'enfonce dans un autoritarisme sans visage, mais bien réel.

Le jugement de l'Histoire, conclut le communiqué, sera implacable. Et celui du peuple ? Il commence peut-être déjà à se dessiner... dans les prétoires.

« La garantie des droits nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » a dit le sage.

Moctar Sow





API Mali

Un nouveau souffle pour l'investissement au Mali
Ibahim Ahamadou TOURE : Une Vision de Développement Endogène à la Tête de l'API-Mali.
Depuis sa nomination, M. Ibrahim Ahamadou TOURE incarne une nouvelle dynamique à la tête de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali).
Sa vision s'inscrit dans la stratégie nationale « Mali kura ɲɛtaasira ka bɛn san 2063 ma », basée sur le développement endogène avec un objectif central : faire de l'investissement un moteur du développement endogène et de la souveraineté économique du pays tel que prôné par le Ministre de l'Industrie et du Commerce Mr Moussa Alassane DIALLO.
le développement endogène au coeur de la stratégie.
Pour M. TOURE, le développement du Mali doit partir de ses propres ressources, de ses talents et de ses capacités internes. Il ne s'agit plus simplement d'attirer des investisseurs étrangers, mais de s'assurer que chaque investissement contribue à la transformation locale, à la création de valeur ajoutée et à l'autonomisation économique du pays.
À titre d'exemple, il cite le lithium, récemment découvert au Mali : « Notre ambition n'est pas seulement d'extraire le lithium, mais de le transformer sur place, en batteries par exemple, afin que la valeur ajoutée reste au Mali et profite à notre économie et à notre jeunesse. Ce modèle de développement endogène doit s'appliquer à toutes nos ressources stratégiques, de l'agriculture aux mines et l'exemple de la transformation du coton en textile, Bazin etc... »
Trois pilliers pour un Mali souverain et industrialisé.
Dès ses premiers jours à la tête de l'API-Mali, M. TOURE a défini trois axes majeurs pour concrétiser cette vision :
1. Accélération numérique
Digitaliser l'ensemble des démarches d'investissement et de création d'entreprise pour faciliter l'accès et accroître la transparence.
2. Mobilisation des ressources nationales pour le financement de projets structurants
Impliquer la diaspora et mobiliser l'épargne nationale afin de financer des projets industriels structurants, garantissant ainsi que le développement soit porté par les Maliens eux-mêmes.
3. Réformes et incitations pour le développement endogène
Adapter le code des investissements pour encourager la transformation locale, soutenir l'innovation et valoriser les chaînes de valeur nationales.
Une démarche participative dès le départ.
L'une des premières actions de M. TOURE a été de rencontrer l'ensemble du personnel de l'API-Mali le syndicat des travailleurs, les coursiers et les stagiaires, cette démarche traduit sa volonté de bâtir un climat de confiance, d'écoute et de mobilisation collective autour de cette vision de développement endogène dont il a remis copie a tous les collaborateurs.
Un impact durable pour le Mali.
La vision de M. TOURE est claire : faire de l'API-Mali un véritable architecte du développement endogène, où chaque ressource, qu'il s'agisse du lithium, de l'or, du coton ou de l'agro-industrie, est transformée localement pour bâtir un Mali fort, prospère et souverain.
« L'ère où l'API-Mali se contentait de faciliter les investissements étrangers est révolue. Nous serons désormais le moteur de l'industrialisation malienne, dans tous les secteurs stratégiques », affirme-t-il.
Avec Ibrahim Ahamadou TOURE à sa tête, l'API-Mali s'engage résolument sur la voie du développement endogène. Sa vision place la transformation locale, la création de valeur et l'autonomie économique au cœur de la stratégie nationale d'investissement, pour un Mali véritablement souverain et tourné vers l'avenir.
#InvestirauMali #DeveloppementEndogene #Digitalisation #Diaspora



Ouverture Média - OM

#OM INFO: Kazan | 25 Juin 2025| #Coopération
À la suite de son séjour officiel à Moscou, où il a été chaleureusement reçu au Kremlin par son homologue russe, Son

Excellence Vladimir POUTINE, le Président de la Transition, Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA, est arrivé ce 25 juin 2025 à Kazan, capitale de la République du Tatarstan, au sein de la Fédération de Russie.
Dans la continuité de cette visite de haut niveau, il sera accueilli au Kremlin de Kazan par le Rais (Président) de la République du Tatarstan.
Son agenda prévoit un programme dense, ponctué de rencontres bilatérales de haut niveau et de deux visites officielles inscrites dans le cadre du renforcement des liens entre le Mali et cette importante région russe.



Yeah Samake



Favoris · 19 h ·
Il est temps de reprendre en main la narration de notre histoire.
Nous devons rejeter, avec force et clarté, toute représentation qui nous réduit à un peuple pauvre.
Nous sommes un peuple abondamment béni — en or, en ressources naturelles, en dignité et en potentiel humain.
Par la grâce de Dieu, notre terre regorge de richesses. Il est temps de nous comporter comme les héritiers légitimes de Kankou Moussa, l'homme le plus riche que la terre ait jamais connu.
Fiers, debout, conscients de notre valeur.
#MANSAMUSA
#DIRIGERCESTSERVIR



Moussa Sayon Camara



#infos #Mali
La Cour constitutionnelle «se déclare incompétente» pour «destituer le pouvoir exécutif dirigé par Gal Assimi Goïta», sur la base de la nouvelle Constitution. C'était suite à sa saisine par le dénommé Saïdou dit Cheickna Diallo.
Son arrêt, publié dans le Journal Officiel, est signé par sept membres au lieu de neuf. Pourquoi ? Je n'ai pas la réponse.
Pour rappel, par arrêt en date du 28 mai 2021, la Cour constitutionnelle avait déclaré Gal Assimi Goïta, président de la Transition après «la mise hors de ses prérogatives» de l'ex-président de la Transition, Bah N'Daw.
#faits



SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

2 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU MALI

ARRET N°2025-02/CC DU 18 JUIN 2025

La Cour constitutionnelle

AU NOM DU PEUPLE MALIEN

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la loi n°97-010 du 11 février 1997 modifiée par la loi n°02-011 du 05 mars 2002 portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle ;

Vu le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle en date du 28 août 2002 ;

Vu le Décret n°94-421 du 21 décembre 1994 portant organisation du Secrétariat général et du Greffe de la Cour constitutionnelle ;

Vu la requête en date du 16 mai 2025 enregistrée le 19 mai 2025 au greffe de la Cour constitutionnelle sous le n°022, de Monsieur Saïdou dit Cheickna DIALLO, saisissant la Cour d'une « demande de destitution du pouvoir exécutif du Mali dirigé par le Général d'Armée Assimi GOÏTA » ;

Vu les pièces versées au dossier de la procédure ;

Le rapporteur entendu en la lecture de son projet d'arrêt ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que par requête en date du 16 mai 2025 enregistrée au greffe le 19 mai 2025 sous le n°022, Monsieur Saïdou dit Cheickna DIALLO a saisi la Cour d'une requête aux fins de « destitution du pouvoir exécutif du Mali dirigé par le Général Assimi GOÏTA » ;

SUR LA COMPETENCE DE LA COUR

Considérant que la présente requête tend à la « destitution du pouvoir exécutif du Mali dirigé par le Général d'Armée Assimi GOÏTA » ;

Considérant que la procédure de destitution du Président de la République est prévue par l'article 73 de la Constitution dont les alinéas 1er, 2 et 3 disposent : « La responsabilité du Président de la République peut être engagée pour des faits qualifiés de haute trahison.

Il peut être destitué par le Parlement pour haute trahison.

Il y a haute trahison lorsque le Président de la République viole son serment » ;

Qu'il ressort des autres dispositions de l'article 73 que la destitution est prononcée à la majorité des trois quarts (3/4) des membres des deux Chambres du Parlement réunies en Congrès ad hoc dont les sessions sont présidées par le Président de la Cour suprême ;

Que de ce qui précède, il ressort que la Cour constitutionnelle n'a pas compétence à connaître de la destitution du pouvoir exécutif ;

Qu'en conséquence, il y a lieu pour la Cour de se déclarer incompétente ;

PAR CES MOTIFS

Article 1er : La Cour se déclare incompétente ;

Article 2 : Ordonne la notification du présent arrêt au requérant et sa publication au Journal officiel.

Ont siégé à Bamako, le dix-huit juin deux mille vingt cinq

Monsieur Beyla BA Président
Monsieur Mohamed Abdourahamane MAIGA Conseiller
Madame KETTA Djénéba KARABENTA Conseiller
Monsieur Aser KAMATE Conseiller
Maître DOUCOURE Kadidia TRAORE Conseiller
Maître Maliki IBRAHIM Conseiller
Monsieur Demba TALL Conseiller

Avec l'assistance de Maître Abdoulaye M'BODGE, Greffier en Chef.

Pour Expédition certifiée conforme délivrée avant enregistrement.

Bamako, le 18 juin 2025

LE GREFFIER EN CHEF
Maître Abdoulaye M'BODGE
Chevalier de l'Ordre National

Il y a des moments mémorables dans chaque vie et les jours d'anniversaire en font partie. Hier était le mien. Par vos posts, messages et appels, vous avez rendu cette journée joyeuse et heureuse pour moi.
Que chacun de vous trouve ici ma profonde gratitude ! Ça fait chaud au cœur de se sentir aimé. Merci à tous !



Cheick Oumar Sangare



URGENT: INFO ÉVÉNEMENT

SAM MALI
Salon des Médias au Mali

Bamako, le 23 juin 2025

Communiqué Officiel

Report du Salon des Médias au Mali 2025

Nous informons le monde des médias et le public que le salon des médias, initialement prévu du 26 au 29 juin 2025, est reporté à une date ultérieure.

Cette décision a été prise suite à des contraintes techniques indépendantes de notre volonté.

Nous tenons à nous excuser pour les désagréments que ce 2eme report pourrait occasionner.

Nous sommes activement en train de travailler sur la détermination des nouvelles dates et vous tiendrons informés dès que possible via nos canaux de communication habituels : (nos plateformes digitales, réseaux sociaux, groupes whatsApp et communiqués de presse, etc.).
Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien continu.

Nous mettrons tout en œuvre pour que la prochaine édition du salon des médias soit un succès retentissant.

Le Président
Issa Kaba SIDIBE

Djimé Kanté



Les ONG internationales sont au Mali sur invitation de notre pays. Les ONG internationales n'ont pas été chassées du Mali
Les ONG internationales sont utiles voir indispensable pour le renforcement de la paix au Mali, le développement de notre pays et surtout pour l'humanitaire.
Tout ça je l'ai compris hier au café du FONGIM.
Au Café des ONG Internationales, on a parlé terrain, impact, engagement... mais aussi idées reçues.
Mamadou Diop, Directeur pays ACF et Président du FONGIM, Boubacar Mahamadou Maïga, directeur pays de l'ONG BORDA, ainsi que Mesdames Dembélé Rokiatou de la fondation STROMME et Sidibé Kadiatou, directrice pays de CARE international au Mali, ont partagé leurs expériences et éclairages sur les réalités du terrain.
Avec conviction et clarté, Sékou Touré manager plaidoyer & communication du FONGIM, a animé les échanges autour des perceptions, des préjugés et de la nécessité de dialoguer autrement.
Une matinée riche, sincère et pleine de vérités à entendre et à partager.
#LeMaliEnAction #ONGInternationales #FONGIM #CaféDesONG





Fédération de Russie : Le Président de la Transition rencontre la communauté malienne



Le mardi 24 juin 2025, Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA, Président de la Transition et Chef de l'État du Mali, a eu l'honneur de rencontrer la communauté malienne résidant en Fédération de Russie lors de sa visite officielle à Moscou. Accompagné d'une délégation officielle comprenant plusieurs ministres et cadres de l'administration, le Président a tenu une rencontre chaleureuse avec ses compatriotes établis en Russie.

L'ambiance conviviale de la rencontre a été marquée par la présence de l'Ambassadeur du Mali à Moscou, M. Seydou KAMISSOKO, ainsi que des représentants de la diaspora malienne, des étudiants, des stagiaires et des membres des forces armées en formation. À noter également la participation des Ambassadeurs du Burkina Faso et du Niger en Fédération de Russie, ainsi que des communautés burkinabè et nigérienne, membres de la Confédération des Etats du Sahel présidée par le Président de la Transition.

Lors de cette rencontre, le Chef de l'État a abordé divers sujets d'intérêt pour la communauté malienne en Russie, notamment les défis liés aux irrégularités administratives et aux difficultés qui en découlent. Il a souligné l'engagement du Gouvernement à défendre les intérêts des Maliens à l'étranger et a exhorté à l'unité face aux tentatives de désinformation.

Les échanges ont également porté sur les relations bilatérales entre le Mali et la Russie, établies depuis plus de soixante ans. Le Président de la Transition a expliqué les objectifs de sa visite, visant à renforcer les partenariats stratégiques dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de l'éducation et de la technologie.

Par ailleurs, le Président a mis en avant les avancées réalisées au sein de la Confédération des États du Sahel, soulignant l'importance de la sécurité, de la diplomatie et du développement pour la région. Il a réaffirmé la vision de souveraineté du Mali et a appelé la jeunesse à s'engager résolument dans la construction d'un avenir meilleur pour le pays.

L'Association fédérale des étudiants et stagiaires maliens en Fédération de Russie a exprimé sa gratitude pour cette rencontre historique et a formulé des demandes relatives aux stages pratiques et à la reconnaissance des diplômes. Le Président a promis d'étudier ces préoccupations et a désigné un Conseiller culturel pour accompagner les étudiants maliens en Russie. Le Président de la Transition a réaffirmé l'engagement de l'État à agir dans l'intérêt supérieur du peuple malien, témoignant ainsi de sa volonté de renforcer les liens entre la communauté malienne à l'étranger et le Mali.

Fatou Sissoko

Primature : Le Premier ministre reçoit une délégation du HCME



Le Premier ministre, le Général de Division Abdoulaye Maïga, a récemment accueilli une délégation du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur lors d'une réunion qui s'est tenue le mardi 24 juin 2025. Les discussions ont principalement porté sur l'annonce du Forum des investisseurs prévu pour le 17 juillet 2025 à Bamako. Le Président Habib Sylla a souligné la collaboration fructueuse avec le ministre en charge des Maliens Établis à l'Extérieur, Mossa Ag Attaher, notamment sur des questions telles que l'établissement des documents d'état civil, la réinsertion des migrants de retour et le soutien apporté aux Maliens de la diaspora en difficulté.

En réponse, le Premier ministre a assuré que la gestion des documents administratifs et de l'état civil demeure une priorité pour le gouvernement de la Transition. Il a exprimé sa reconnaissance envers les Maliens résidant à l'étranger pour leur engagement et a confirmé la continuité des actions en cours visant à les soutenir.

Pour conclure, le Premier ministre a encouragé ses interlocuteurs à établir un cadre de dialogue pour réunir l'ensemble des acteurs de la diaspora et initier une nouvelle dynamique visant à répondre à leurs besoins de manière coordonnée. Cette invitation à la création d'un tel espace de discussion reflète la volonté du gouvernement de renforcer les liens avec la diaspora malienne et de travailler ensemble pour améliorer leur situation.

Cette rencontre entre le Premier ministre et la délégation du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur illustre l'importance accordée par les autorités maliennes à la diaspora et leur engagement à collaborer étroitement avec elle pour répondre à ses besoins spécifiques.

Fatou Sissoko

Revitalisation de l'économie malienne : Le Ministre Moussa Alassane Diallo, dévoile sa vision



Lors de son intervention à l'émission "Mali Kura Taasira 3" sur la chaîne nationale ORTM, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Moussa Alassane Diallo, a partagé sa vision et sa stratégie visant à dynamiser l'économie malienne. En parfaite cohérence avec les orientations du Président Assimi Goïta, le ministère a élaboré un plan d'action en 14 points en étroite collaboration avec le secteur privé.

L'un des points cruciaux abordés par le ministre est la nécessité d'un dialogue constructif entre les secteurs public et privé pour assurer un développement économique équilibré. Dans cette optique, des mesures de régulation des prix ont été instaurées, notamment pour la viande et le ciment. Moussa Alassane Diallo a expliqué que le déplacement des parcs à bétail a impacté l'approvisionnement en viande, et des discussions sont en cours avec les cimenteries pour réduire le coût du ciment, essentiel pour le secteur de la construction.

En ce qui concerne la production de sucre, le ministre a annoncé une augmentation significative grâce à un nouveau système de contrôle, passant de 80 000 à 120 000 tonnes en 2024, avec un objectif ambitieux de 150 000 tonnes pour 2025, visant l'autosuffisance dans ce domaine.

Parallèlement, Moussa Alassane Diallo a mis l'accent sur la relance industrielle en mettant en avant des entreprises clés telles que la Compagnie Malienne du Textile et l'Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques. Il a souligné l'importance de la transformation locale pour garantir l'autosuffisance alimentaire et médicale du pays. Des projets de filature ont été dévoilés, et le rôle crucial des petites et moyennes industries a été mis en avant comme un élément clé de la stratégie de développement économique durable.

Cette approche, axée sur la souveraineté économique et la transformation locale, vise à construire un Mali économiquement fort et résilient. En collaborant étroitement avec le secteur privé et en mettant en place des mesures concrètes pour stimuler la production nationale, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à insuffler une nouvelle dynamique à l'économie malienne pour les années à venir.

Mohamed N'Diaye

Enseignement supérieur et la recherche scientifique : Grève imminente du Cen-Snesup



A la suite de l'Assemblée générale unitaire du 17 juin 2025, le Comité exécutif national du syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Cen-Snesup) a annoncé sa décision d'entamer une grève de 144 heures, prévue du 7 au 12 juillet 2025 et renouvelable si certaines revendications ne sont pas satisfaites. Parmi les principales revendications, on retrouve la finalisation de la procédure de la prime de recherche avec rappel depuis l'ordonnance de 2017, ainsi que le paiement intégral des heures supplémentaires et des tâches liées aux examens.

Le Secrétaire général du Cen-Snesup, le Dr. Alou Diarra, a souligné l'urgence de ces revendications, rappelant que la Coordination des syndicats de l'enseignement supérieur a déposé un préavis de grève de 144 heures auprès du ministère du travail. Cette décision fait suite à des mois de négociations infructueuses avec les ministres de l'enseignement supérieur et du travail.

Lors de l'Assemblée générale, le Dr. Alou Diarra a déploré la dégradation des conditions de travail des travailleurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que le non-respect des engagements pris par le gouvernement de Transition. Il a également critiqué la gestion unilatérale des dossiers de revendication, notamment en ce qui concerne les paiements des arriérés d'heures supplémentaires et des tâches liées aux examens.

Le Secrétaire général a appelé à la mobilisation de tous les membres du syndicat pour défendre l'application de la prime de recherche, une tradition déjà établie au Burkina Faso et au Niger. Il a insisté sur l'importance de l'harmonisation des politiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, et a encouragé les militants à réfléchir à des moyens d'action pour faire avancer leurs revendications.

Cette grève imminente met en lumière les tensions croissantes au sein du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, soulignant les difficultés rencontrées par les travailleurs et l'urgence de trouver des solutions aux problèmes soulevés par le Cen-Snesup.

Moussa Diarra

Journée d'enrôlement à l'Assurance Volontaire : Le RECOTRAD mobilise ses membres

Une journée d'enrôlement au régime de l'Assurance Volontaire (SAV) des membres du Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement au Mali (RECOTRAD) s'est tenue ce mercredi 25 juin au Centre International de Conférences de Bamako (CICB). Présidée par le ministre de la Santé et du Développement social, le Médecin-Colonel Assa Badiallo TOURÉ, la cérémonie a également enregistré la participation du conseiller technique représentant le ministre de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme, Mme Sissoko Sirimaha Habibatou DIAWARA, ainsi que du président du Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement au Mali, M. Mouctar Koné.

Cette initiative conjointe entre le RECOTRAD et le Service de l'Assurance Volontaire (SAV) de l'INPS sous le leadership du ministère de la Santé et du Développement social vise à enrôler le maximum de nos populations en général, notamment celles du RECOTRAD.

Dans son mot de bienvenue, le représentant du RECOTRAD, M. Amadou DAGAMAÏSSA, a d'abord remercié Mme le ministre de la Santé et du Développement social, et a rappelé l'importance de cette campagne. Selon lui, il est impératif que chaque citoyen, quel que soit son statut professionnel, puisse bénéficier d'une protection sociale. L'assurance volontaire est une opportunité que le ministère de la Santé, à travers l'INPS, offre aux travailleurs non-salariés et aux personnes sans couverture formelle.

Pour atteindre les populations à la base, les six coordinateurs des six communes du district de Bamako étaient présents et pleinement engagés à relayer les messages dans leurs localités respectives.





À travers cette campagne, le ministère de la Santé et du Développement social réaffirme sa volonté de bâtir une sécurité sociale inclusive, à l'écoute des réalités locales et des besoins des populations. En s'appuyant sur la parole vivante des communicateurs traditionnels.

Le Réseau de communication du MSDS



INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUÉ

La Direction Générale de l'INPS informe les retraités et rentiers ivoiriens qu'elle procédera à l'arrêt définitif des paiements des pensions de l'année 2024, le mercredi 30 avril 2025.

Pour ceux qui n'ont pas encore touché leurs pensions et rentes: ils peuvent se présenter dans les lieux habituels de paiement. Passé ce délai, les montants seront reversés à la partie ivoirienne.
La Direction des relations extérieures sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 10 mars 2025
La Direction

© SRP INPS 2025

Baccalauréat malien 2025 : 199 449 candidats à la conquête du sésame



Après neuf mois d'efforts, de cours et d'évaluations, 199 449 élèves maliens, dont 95 437 filles et 104 012 garçons, ont entamé ce lundi 23 juin 2025 les épreuves écrites du baccalauréat, dernier palier de l'enseignement secondaire. Ces examens, qui se dérouleront jusqu'au jeudi 26 juin, marquent un moment décisif pour des milliers de jeunes aspirant à l'enseignement supérieur ou à une insertion professionnelle qualifiée.

Une année scolaire sous tension mais préservée

L'année scolaire 2024-2025 n'a pas été de tout repos. Elle a démarré difficilement à cause de fortes inondations ayant affecté plusieurs localités du pays, mettant à mal le démarrage des cours dans certains établissements. Toutefois, grâce à des efforts conjugués du ministère de l'Éducation nationale, des enseignants et des partenaires de l'école, le calendrier scolaire a été respecté et le programme couvert.

C'est dans ce contexte que s'ouvrent les épreuves du baccalauréat, symbole de résilience et d'espoir pour toute une génération. Cette session, organisée dans 517 centres d'examen répartis sur l'ensemble du territoire national, s'étend même au-delà des frontières maliennes avec l'ouverture d'un centre au camp de réfugiés de Mberra, en République Islamique de Mauritanie, témoignant de la volonté des autorités d'assurer l'éducation pour tous, y compris les déplacés et réfugiés maliens.

Une organisation placée sous le signe de la rigueur

Conscient des dérives passées – notamment les cas de fraudes massives ayant entaché les examens du Diplôme d'Études Fondamentales (DEF) – le Ministre de l'Éducation nationale, Dr Amadou Sy Savané, a rassuré l'opinion publique : des dispositions rigoureuses ont été prises pour garantir la crédibilité et la transparence de cette session 2025. Il s'agit notamment du renforcement du dispositif de surveillance, du contrôle de l'acheminement sécurisé des épreuves, ainsi que de la mise en garde contre toute tentative de tricherie.

Pour le ministre, le baccalauréat demeure un diplôme national de grande valeur, qui consacre la fin du cycle secondaire et ouvre les portes de l'enseignement supérieur ou du monde professionnel. Il a insisté sur la nécessité de préserver l'intégrité de cet examen pour garantir l'égalité des chances entre tous les candidats.

Un signal fort du Premier ministre

Le Premier ministre, Général de Division Abdoulaye Maïga, a personnellement donné le top départ des épreuves au Lycée Askia Mo-



hamed de Bamako, où 855 candidats affrontent les épreuves. En présence des responsables de l'établissement et des autorités éducatives, le chef du gouvernement a délivré un message de confiance, de motivation et de responsabilité à l'endroit de tous les candidats.

« Restez concentrés, comptez sur vos propres efforts et évitez les raccourcis », leur a-t-il conseillé, en les assurant que les sujets sont strictement issus des cours dispensés durant l'année.Il a exprimé l'espoir de voir ce centre atteindre un taux de réussite de 100 %, un objectif ambitieux mais symbolique de la foi placée en la jeunesse malienne.

Un enjeu national

Le baccalauréat 2025 ne constitue pas seulement un examen individuel ; il est un enjeu national. Il incarne la promesse d'un avenir meilleur pour des milliers de jeunes et, au-delà, la capacité du système éducatif malien à tenir bon dans un contexte économique, social et sécuritaire difficile.

Alors que le pays se bat pour réconcilier rigueur académique, inclusion et efficacité, cette session du baccalauréat sera observée de près par tous les acteurs du système éducatif et au-delà. Parents, enseignants, autorités et partenaires de l'éducation attendent désormais que les efforts déployés tout au long de l'année soient récompensés par de bons résultats.

Les épreuves se poursuivront jusqu'au 26 juin prochain. Ensuite, viendra l'attente fébrile des résultats, prévue dans quelques semaines, pour une nouvelle moisson de diplômés prêts à franchir les portes de l'université ou de la vie professionnelle. Par cet examen, c'est tout un pays qui mise sur sa jeunesse, son avenir et sa capacité à bâtir une nation forte et éduquée malgré les vents contraires.

Bokoum Abdoul Momini



Journée mondiale contre le travail des enfants : L'ADDAD plaide pour une protection accrue des jeunes aide-ménagères



Célébrée chaque année le 12 juin sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Journée mondiale contre le travail des enfants a été commémorée en différé ce mercredi 25 juin 2025 à Bamako, par l'Association pour la Défense des Droits des Aide-Ménagères (ADDAD). L'événement, placé sous le thème international « Les progrès sont visibles, mais il reste beaucoup à faire, accélérons nos efforts », s'est inscrit dans le cadre du projet "Joining Forces For Africa / ACTE" mis en œuvre en partenariat avec World Vision International dans la Commune IV du district de Bamako.

Mettre en lumière une réalité souvent ignorée

Loin des regards et des priorités politiques, le travail des enfants domestiques – et en particulier celui des jeunes filles mineures employées comme aide-ménagères – demeure une réalité alarmante au Mali. Pour Mme Diarra Sitan Fofana, présidente de l'ADDAD, cette journée est l'occasion de « mettre en lumière cette réalité et rappeler que ces enfants sont souvent exposés à de multiples abus : surcharge de travail, absence d'accès à l'éducation, violences physiques, psychologiques ou sexuelles. »

À travers des témoignages poignants, des activités culturelles, des sketches, du slam engagé et la remise d'une note de plaidoyer au Directeur de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), l'ADDAD a donné la parole aux principaux concernés : les enfants et anciens enfants domestiques.

Une approche participative et communautaire

L'approche de l'ADDAD repose sur une mobilisation à plusieurs niveaux : communautaire, institutionnelle et médiatique. L'objectif est de sensibiliser les familles, les employeurs do-

mestiques et les décideurs aux conséquences du travail des enfants, notamment dans les foyers. Le projet JOFA/ACTE, qui s'étend de mai 2024 à décembre 2025, vise à changer les mentalités, favoriser la réinsertion scolaire ou professionnelle des enfants concernés et renforcer les alternatives économiques pour les familles vulnérables.

« Il est indispensable que les enfants, eux-mêmes acteurs de leur avenir, puissent revendiquer leur droit à une enfance protégée et épanouie », insiste Mme Fofana, soulignant la volonté de l'association de créer des espaces d'expression pour les jeunes filles concernées, trop souvent réduites au silence dans la société.

Un plaidoyer pour l'application des lois existantes

Au-delà de la sensibilisation, la journée a été l'occasion pour l'ADDAD de relancer le plaidoyer en faveur d'une application rigoureuse des textes juridiques interdisant les pires formes de travail des enfants, notamment dans le secteur domestique, où le contrôle reste difficile.

La remise officielle d'une note de plaidoyer à la CNLTE a constitué l'un des temps forts de la cérémonie, avec des recommandations précises sur la surveillance des abus, le suivi des employeurs, la réinsertion des victimes et le soutien aux familles économiquement fragiles.Une lutte de longue haleine

Initiée par l'OIT en 2002, la Journée mondiale contre le travail des enfants reste, plus de vingt ans après, un signal d'alerte permanent sur un phénomène qui touche encore des millions d'enfants à travers le monde, y compris au Mali.

Si des progrès sont visibles, notamment à travers l'action des organisations de la société civile comme l'ADDAD, les défis demeurent immenses. L'implication des autorités, la volonté politique, et surtout l'engagement durable des communautés sont indispensables pour éradiquer ce fléau silencieux.

Donner une voix aux sans-voix, briser les chaînes de l'exploitation, et bâtir une société où chaque enfant a droit à l'éducation, à la protection et à la dignité : telle est la mission que s'est fixée l'ADDAD. Une mission qui, en ce 25 juin, résonne avec urgence et espoir.

Bokoum Abdoul Momini



OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de **23, 918 MILLIARDS FCFA**

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

Dénoncez gratuitement les faits de corruption et d'enrichissement illicite

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

(+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

contact@oclei.ml www.oclei.ml

Audit des comptes des partis dissous : Yaya Sangaré dénonce une « tragi-comédie politico-juridique »



L'annonce surprise de l'audit des comptes financiers des partis politiques dissous continue de susciter un tollé dans le paysage politique malien. Yaya Sangaré, ancien ministre de la Communication et ex-député élu à Yanfolila, a réagi vivement à travers une chronique percutante intitulée : « Audit des comptes des partis politiques dissous : un dérèglement politico-juridique. Faut-il en pleurer ou en rire ? » Dans ce texte à la fois analytique et accusateur, l'ancien responsable politique dénonce ce qu'il qualifie de « manœuvre politique destinée à discréditer les partis et leurs dirigeants », dans un contexte où ceux-ci ont déjà été dissous par décret présidentiel en date du 13 mai 2025.

Une annonce surprise de la Section des comptes

Tout est parti d'une lecture inattendue du communiqué de la Section des comptes de la Cour Suprême au journal télévisé de 20h de l'ORTM, le 17 juin 2025. Celle-ci appelait les anciens responsables des partis politiques dissous à soumettre, avant le 30 juin, l'ensemble de leurs états financiers, pièces justificatives, relevés bancaires et rapports de gestion couvrant la période de juillet 2000 à mai 2025. Objectif affiché : auditer l'utilisation de l'aide publique allouée aux partis politiques.

Une exigence jugée juridiquement contestable

Pour Yaya Sangaré, cette demande est non seulement juridiquement contestable, mais également politiquement incohérente. « Com-

ment auditer en toute objectivité des entités officiellement dissoutes et, donc, n'ayant plus d'existence légale ? » s'interroge-t-il. Selon lui, l'audit suppose un interlocuteur légal, or, l'article 2 du décret de dissolution interdit formellement toute activité à caractère politique, y compris l'exercice de fonctions telles que président, directeur ou administrateur d'un parti dissous. Dès lors, la requête adressée aux « présidents des ex-partis politiques » devient caduque, faute de destinataires juridiquement reconnus.

Une opération de communication politique ?

Plus qu'un simple exercice de reddition des comptes, Yaya Sangaré voit dans cette opération une tentative délibérée d'humiliation. Pour lui, la dissolution soudaine des partis politiques a interrompu le processus de transmission des documents financiers, alors que ces derniers étaient, dans le cas de son ex-parti, l'ADEMA-PASJ, régulièrement déposés auprès de la Cour Suprême.

Il s'interroge : « N'aurait-il pas été plus judicieux d'auditer les documents déposés depuis des années à la Cour Suprême, ou même la Section des comptes elle-même ? » Il soupçonne une volonté de « tendre un piège puéril » aux anciens leaders politiques afin de les faire tomber dans la violation du décret de dissolution. « Nous ne tomberons pas dans ce piège », affirme-t-il avec fermeté.

De lourds soupçons sur les autorités de transition

Autre point saillant de sa chronique : le non-versement de l'aide publique depuis 2018.Selon lui, bien que les budgets successifs aient maintenu une ligne budgétaire pour le financement des partis politiques, aucun fonds n'a été versé depuis sept ans, ce qui s'apparente, selon ses mots, à un « détournement de fonds publics ». Il appelle ainsi à faire la lumière sur l'utilisation de ces crédits non versés, et suggère que l'État pourrait être poursuivi pour n'avoir pas respecté une obligation légale.

Des contraintes techniques et juridiques majeures

Sur le plan comptable, Sangaré rappelle que la conservation des pièces comptables est encadrée par un délai légal de dix ans selon les textes de l'OHADA. Réclamer des documents couvrant 25 années revient donc, pour lui, à chercher des « poux dans les cheveux d'un chauve ». D'autant plus que, depuis la dissolution, les structures internes des partis ont disparu, rendant toute collecte documentaire quasiment impossible.

Une reddition des comptes déjà faite

L'ancien ministre souligne que les partis politiques remplissaient déjà cette obligation de reddition des comptes, chaque année, auprès de la Section des comptes de la Cour Suprême, condition préalable au renouvellement de l'aide publique. Dans le cas de l'Adéma-PASJ, aucun financement n'a jamais été reçu sans validation préalable des rapports de gestion. Il s'interroge alors : à quoi bon relancer un audit sur des fonds déjà justifiés ?

Une opération politique aux relents autoritaires ?

Dans un ton plus grave, Yaya Sangaré alerte sur la dérive autoritaire des autorités de transition. Il évoque un climat de persécution politique, une « posture belliqueuse » qui risque, selon lui, de compromettre toute tentative de réconciliation et de reconstruction démocratique. Pour lui, la démocratie ne peut être fondée sur l'arbitraire et la peur, et le rôle des partis politiques ne saurait être effacé par décret.

Ce « dérèglement politico-juridique » dénoncé par Yaya Sangaré pose de nombreuses questions sur l'État de droit, la séparation des pouvoirs et la sincérité de la lutte contre la corruption au Mali. Entre l'impossibilité légale de répondre à une demande adressée à des entités dissoutes, l'opacité sur les fonds non versés, et la crainte d'un piège politique, l'audit annoncé semble davantage semer la confusion que rétablir la transparence.

« Nous ne tremblons pas. Nous résistons à l'arbitraire », conclut Yaya Sangaré. Mais jusqu'à quand l'opposition politique pourra-t-elle faire entendre sa voix dans un Mali où la parole libre devient elle-même une infraction?

Bokoum Abdoul Momini



Renégocier nos accords commerciaux : Une urgence stratégique pour l'Afrique



« On ne construit pas une économie forte avec des accords faibles. »

Alors que l'Afrique cherche à sortir du piège de la pauvreté et de la dépendance, une vérité s'impose de plus en plus : nos accords commerciaux sont trop souvent déséquilibrés, et parfois même destructeurs pour nos industries locales. Il est temps pour l'Afrique de renégocier avec fermeté ces engagements pour les aligner sur ses objectifs de souveraineté économique, d'industrialisation et de développement humain.

1)Des accords signés trop vite, souvent au détriment des intérêts nationaux

Au fil des décennies, de nombreux accords bilatéraux ou multilatéraux ont été signés entre les pays africains et des partenaires extérieurs: Union européenne, Chine, États-Unis, ou encore les institutions financières internationales. Derrière la rhétorique de la coopération, plusieurs de ces textes ont conduit à :

- Une ouverture commerciale prématurée, exposant nos industries naissantes à une concurrence féroce et souvent déloyale qui freine même la création de nouvelles industries;
- Une perte massive de recettes fiscales douanières, grevant les budgets publics (dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, les droits de douane représentent encore jusqu'à 30 % des recettes fiscales selon la CNUCED) ;
- Un accès limité aux marchés extérieurs pour nos produits transformés ;
- Une captation de la valeur ajoutée par des firmes étrangères, laissant peu de retombées locales notamment au niveau du nécessaire transfert de technologie et know-how.

Le cas des Accords de Partenariat Économique (APE) proposés par l'Union européenne est emblématique. Ces accords prévoyaient la suppression progressive des droits de douane africains sur 80 % des produits européens, sans offrir de garanties concrètes sur la protection de nos secteurs stratégiques. Selon une étude de la Commission économique pour l'Afrique (CEA, 2017), les APE dans leur version initiale auraient pu entraîner une perte de 1,1 milliard de dollars de recettes douanières par an pour les pays africains signataires.

Le Nigeria, dans un geste souverain, a refusé de signer l'APE régional de la CEDEAO, en dénonçant son potentiel de « désindustrialisation massive ». D'autres pays, comme le Sénégal et le Ghana, ont signé mais tardé à ratifier, face à la pression des acteurs économiques.

Preuve qu'une autre voie est possible.

2) Des ressources bradées, des infrastructures importées : l'exemple congolais

Un autre exemple frappant vient de la République Démocratique du Congo. En 2008, elle signait un « contrat chinois » : échange de cobalt et cuivre contre routes et hôpitaux, pour un montant total de 6 milliards de dollars. Ce contrat dit « Sicomines » a été largement critiqué pour son manque de transparence et l'absence d'obligations fermes de livraison d'infrastructures.

D'après un rapport de l'Inspection Générale des Finances de la RDC (2023), la Chine aurait investi à peine 822 millions de dollars en infrastructures au cours des 15 années suivant la

signature, alors que les revenus tirés des minerais dépassaient 3,5 milliards USD. Les entreprises congolaises, elles, ont été presque totalement exclues de la chaîne de valeur.

En 2023, le président Tshisekedi a exigé la renégociation du contrat, réclamant un meilleur partage des revenus (passage des redevances de 0,3 % à 1,2 %), plus de contenu local et une transparence accrue. Cette décision a été saluée par la Banque africaine de développement (BAD) comme un exemple de souveraineté économique assumée.

3) Ce que doit faire l'Afrique

3.1 Mener un audit complet de ses accords commerciaux : quels sont les avantages réels ? Quels sont les préjudices subis ? Quels secteurs doivent être mieux protégés ? (Cf. rapport ICTSD, "Making Trade Work for Africa's Industrialization", 2018)

3.2 Inclure des clauses de flexibilité et de sauvegarde : autorisant des révisions en cas de menace sur les industries locales (cf. dispositions de l'article XIX du GATT – sauvegardes générales).

3.3 Favoriser le contenu local et la transformation sur place dans les échanges de ressources (mines, agriculture, forêts).

3.4 Parler d'une seule voix au niveau régional, via la ZLECAf, pour peser davantage. La CEA estime que si elle est bien mise en œuvre, la ZLECAf pourrait faire croître le commerce intra-africain de 52 % d'ici 2027.

3.5 Renforcer les capacités des négociateurs africains : seule une expertise renforcée permet d'éviter les clauses défavorables (cf. formation de la "Trade Policy Training Centre in Africa", TPTCA – Arusha).

4) Redonner du sens à l'intégration régionale

L'Afrique ne peut se développer si elle reste un simple marché pour les autres. La ZLECAf représente une opportunité historique de rompre avec les anciennes logiques de dépendance. Mais cela suppose que les pays africains harmonisent leurs politiques industrielles, investissent dans les infrastructures régionales, et créent des champions industriels communs.

Surtout, la mise en œuvre effective de la ZLECAf doit impérativement s'accompagner de mécanismes de compensation et de solidarité, pour corriger les déséquilibres et inégalités entre les pays africains, notamment entre les économies les plus avancées et les plus fragiles. Sans cela, le risque est réel que certains pays soient marginalisés ou deviennent des marchés de consommation sans base productive. Un fonds d'ajustement régional, financé par une partie des gains issus du commerce intra-africain ou des contributions mutualisées, pourrait atténuer les chocs et financer l'industrialisation des pays les moins avancés (cf. UNCTAD, "Economic Development in Africa Report", 2021).

Comme le rappelle le Rapport 2023 de la Banque mondiale, les chaînes de valeur intra-africaines sont celles qui génèrent le plus d'emplois et de transformation locale (bien plus que le commerce Afrique–Europe ou Afrique–Asie.)

5. Conclusion : Souveraineté économique ou dépendance renouvelée ?

Renégocier nos accords commerciaux, ce n'est pas se fermer au monde. C'est s'ouvrir à des partenariats équilibrés et porteurs de transformation structurelle. C'est dire à nos partenaires : nous voulons commercer avec vous, mais pas au prix de notre avenir.

L'Afrique a trop longtemps été un continent de promesses non tenues. Il est temps que nos accords commerciaux deviennent des leviers de développement, et non des chaînes de soumission.

H. Niang, Ancien Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements du Mali



Nekapro

Scannez ici pour accéder au site web

SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.

- Rédaction
- Amélioration de style
- Correction
- Traduction

CONTACT

+223 74-44-27-44

@nekapro

www.nekapro.com

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149

Premier essai gratuit

Société : Quand la justice populaire devient la norme



Le récent drame de Bacodjicoroni, où le jeune rappeur malien Lord Makhaveli a succombé à ses blessures après avoir été lynché par une foule, a remis en lumière une réalité troublante au Mali.

La justice populaire est devenue une pratique courante, banalisée, dans certains quartiers urbains et ruraux du pays. Ce phénomène, loin d'être nouveau, s'enracine dans une crise de confiance envers les institutions judiciaires, jugées inefficaces.

De nombreux Maliens estiment aujourd'hui que la justice officielle ne répond plus à leurs attentes. Bien que le ministre de la Justice ait récemment affirmé que 72 % des citoyens font confiance à l'institution judiciaire, cette déclaration semble en décalage avec le ressenti quotidien d'une grande partie de la population. Car sur le terrain, les critiques persistent. La lenteur des procédures, corruption perçue chez certains magistrats, libération fréquente de suspects interpellés par la police. Ces dysfonctionnements nourrissent une profonde méfiance.

Ce climat a ouvert la voie à une forme de justice parallèle, où la foule se substitue aux institutions pour punir les présumés délinquants. Les représailles sont souvent brutales, irréversibles, et se déroulent en dehors de tout cadre légal. À Bamako, cette dérive porte un nom sinistre : « article 320 », une expression qui renvoie au coût d'un litre d'essence et d'une boîte d'allumettes, nécessaires pour brûler vif un voleur présumé. Bien que cette pratique datant des événements de mars 1991 ait diminué ces dernières années, elle n'a pas disparu totalement. Elle reste ancrée dans les esprits, et refait surface à la moindre étincelle.

L'une des causes majeures de cette persistance est l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes collectifs répugnants. Rares sont les cas où des poursuites sont engagées, et même lorsqu'elles le sont, les sanctions ne reflètent pas toujours la gravité des actes commis. Ces agressions se déroulent souvent en plein jour, à visage découvert, parfois même filmées et partagées sur les réseaux sociaux sans que cela n'entraîne de conséquences judiciaires sérieuses. Cette absence de réaction renforce chez certains le sentiment que la violence collective est non seulement tolérée, mais peut aussi être justifiée. Cette absence de sanctions alimente la répétition de ces violences et affaiblit l'autorité de l'appareil judiciaire.

Contrairement à l'impression d'inaction, les autorités judiciaires de la Commune V ont été saisies des événements du mercredi 11 juin 2025 ayant entraîné la mort du jeune rappeur Abdoulaye Macalou dit Lord Makhaveli. La po-

lice nationale a mobilisé d'importants moyens pour identifier les présumés auteurs et complices du lynchage. Selon les informations officielles, 61 personnes ont été interpellées et plusieurs motos et véhicules saisis dans le cadre des enquêtes. Des témoins ont été entendus et une reconstitution des faits est en cours. Sans vouloir remuer le couteau dans la plaie, il faut rappeler, comme l'a souligné le directeur régional de la police, qu'il ne suffit parfois de presque rien pour déclencher la colère de la foule. Dans un tel climat, nous devenons tous, potentiellement, des victimes un mot mal placé, une imprudence et même un accident. L'arbitraire et la rapidité avec lesquels la vindicte populaire peut s'abattre sur n'importe qui rappellent à quel point la frontière entre accusé et innocent est fragile lorsque la justice se fait dans la rue.

Son décès a choqué la communauté, mais il s'inscrit dans une longue liste de victimes de la vindicte populaire, dont le nombre exact reste difficile à établir, tant ces actes sont devenus banals et parfois passés sous silence.

Une culture ancrée et normalisée

Au-delà de la méfiance envers la justice formelle, la justice populaire s'est progressivement enracinée dans les mentalités maliennes. Dans de nombreux quartiers urbains comme dans les zones rurales, elle est perçue comme un moyen de dissuasion, voire comme la seule réponse possible face à l'inaction des autorités. Bien que l'État appelle régulièrement la population à ne pas se faire justice elle-même, ces messages restent sans effet. L'absence de fermeté et de sanctions





claires entretient cette spirale de violence.

L'incident tragique ayant coûté la vie au jeune rappeur Lord Makhaveli, à proximité d'un commissariat, illustre cruellement cette réalité. Il révèle une société où la frontière entre justice et la violence arbitraire s'efface, exposant chaque citoyen - quel que soit son statut - au risque d'une colère collective, souvent déclenchée par de simples soupçons.

Plus inquiétant encore, cette justice populaire ne fait aucune distinction : des mineurs, accusés de vol de téléphone ou impliqués dans une bagarre, peuvent être frappés à mort sans preuve, sans procès, sans défense. Les faits reprochés ne sont souvent jamais établis, et la foule devient juge, jury et bourreau.

Cette situation installe un climat de peur, où chacun peut devenir victime d'une vindicte fondée sur une rumeur ou une erreur d'identité. Elle traduit une banalisation de la violence collective et constitue une menace grave pour l'État de droit. Le silence ou la passivité des autorités judiciaires ne fait qu'aggraver cette crise de confiance.

Le cas de Lord Makhaveli a choqué, en partie à cause de sa notoriété. Mais des drames similaires se produisent régulièrement, sans écho médiatique ni réaction institutionnelle. Pire, ces actes sont parfois interprétés à travers une lecture fataliste, où tout serait "voulu par Dieu". Une perception qui renforce le sentiment d'impuissance : comment réclamer justice si l'on pense que la mort est une volonté divine ?

Un échec collectif

Cette dérive met en lumière une fracture profonde entre l'image idéalisée d'une société malienne tolérante et solidaire, et la réalité brutale du quotidien. La justice populaire n'est plus perçue comme un fait marginal ; elle s'est installée comme un mode de régulation socialement toléré, parfois même encouragé. Sur les réseaux sociaux, certains n'hésitent pas à justifier le lynchage pour des insultes graves, ou parce qu'il aurait renversé quelqu'un en tentant de fuir ses agresseurs.

Ce glissement vers l'acceptable révèle l'effondrement d'un cadre collectif capable de protéger la vie humaine, quelles que soient les circonstances. En laissant prospérer cette logique de vengeance, nous renonçons à notre humanité commune. Car la justice populaire ne protège personne. Elle expose chacun à l'arbitraire, à la rumeur, à la colère aveugle.

Elle incarne l'exact opposé de ce dont un pays comme le Mali a besoin pour avancer vers la paix, la stabilité et le progrès. Ce drame comme tant d'autres passés sous silence doit nous alerter. Tant que cette forme de justice sera tolérée, aucune vie ne sera réellement en sécurité, et c'est l'ensemble de la société qui s'en trouvera fragilisée.

Il est urgent que les autorités judiciaires sortent de leur silence et fassent preuve de fermeté exemplaire. Une prise de responsabilité claire est attendue, non pas pour réagir sous pression médiatique, mais pour prévenir durablement. La passivité ou les sanctions symboliques ne font que banaliser l'inacceptable.

Nous devons cesser de considérer cette violence comme une fatalité ou comme une réponse légitime à l'inefficacité des institutions. La justice populaire n'est pas une alternative. C'est une menace. Et il revient à tous citoyens, autorités, société civile de la nommer comme telle, et d'y mettre un terme.

Bah Traoré, Chargé de recherche Sahel au Think tank Wathi
Source : Mali Tribune

Guerre Israélo-iranienne : La Russie réaffirme rejette toute idée de fournir des armes nucléaires à l'Iran



Dans un contexte de tensions internationales croissantes suite aux frappes américaines contre l'Iran, la Russie a réitéré son respect du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et a catégoriquement nié toute intention de fournir des armes nucléaires à Téhéran. Dmitri Medvedev, vice-président du Conseil de sécurité russe et ancien président, a clarifié la position russe à la suite d'un message de Donald Trump.

Dans une publication sur X, Dmitri Medvedev a déclaré que la Russie condamnait les frappes américaines contre l'Iran, mais qu'elle n'avait pas l'intention de fournir des armes nucléaires à ce pays. Il a souligné que la Russie était signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, contrairement à Israël. Medvedev, qui a supervisé le domaine nucléaire pendant son mandat présidentiel, a exprimé une compréhension claire des conséquences d'une telle livraison d'armes.

Cette déclaration intervient après une réaction vive de Donald Trump à une remarque antérieure de Medvedev, dans laquelle le président américain s'inquiétait de la possibilité que la Russie et d'autres pays envisagent de fournir des ogives nucléaires à l'Iran. Trump avait demandé des éclaircissements immédiats sur ces propos.

Le contexte de cette situation tendue est marqué par les frappes américaines contre trois sites nucléaires iraniens à Fordo, Natanz et Ispahan. Donald Trump a qualifié ces frappes de succès militaire et a menacé de nouvelles actions si l'Iran refusait de négocier. En réaction, le ministre iranien des Affaires étrangères a dénoncé ces attaques comme une violation du droit international.

La Russie a réitéré son engagement envers le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et a rejeté toute idée de fournir des armes nucléaires à l'Iran, malgré les tensions internationales croissantes. Cette situation souligne une fois de plus les enjeux complexes de la géopolitique mondiale et la nécessité d'un dialogue constructif pour prévenir une escalade des conflits.

Arouna Sidibé

Rebondissement spectaculaire à la tête de la Commission de la CEDEAO : Julius Maada Bio élu au détriment de Bassirou Diomaye Faye



L'élection à la présidence de la Commission de la CEDEAO a été le théâtre d'un retournement de situation inattendu. Alors que le favori, Bassirou Diomaye Faye du Sénégal, semblait promis à la victoire, c'est finalement Julius Maada Bio de Sierra Leone qui a remporté le scrutin. Cette issue surprenante a créé une onde de choc, rompant avec les conventions diplomatiques régionales et soulevant de nombreuses interrogations.

Le dimanche 22 juin, l'arrivée du président sénégalais Bassirou Diomaye Faye à Abuja laissait présager de sa nomination à la tête de l'organisation sous-régionale. Cependant, Julius Maada Bio a causé la surprise en lui ravissant la place tant convoitée. Cette défaite a été mal vécue à Dakar, comme en témoigne le titre du journal sénégalais Le Quotidien qualifiant l'événement de "gros ratage diplomatique". Il s'agit du deuxième revers subi par le Sénégal en moins d'un mois, après la perte de la présidence de la Banque Africaine de Développement au profit du Mauritanien Sidi Ould Tah.

Malgré sa déception, Bassirou Diomaye Faye a fait preuve d'élégance en félicitant son homologue et en l'encourageant à renforcer l'unité et l'efficacité de la CEDEAO. Cependant, la tâche s'annonce ardue. La tradition voulait qu'après un anglophone à la tête de l'organisation, un francophone prenne le relais. Cette attente explique la confiance du président sénégalais en sa victoire. Mais les événements ont pris une tout autre tournure, laissant le "camp francophone" affaibli à l'issue de cette 67ème session qui marquait le cinquantenaire de l'organisation.

La défaite du Sénégal intervient dans un contexte de profondes divisions internes au sein de la CEDEAO. Le départ du Mali, du Burkina Faso et du Niger, regroupés au sein de l'Alliance des États du Sahel, a fragilisé une

organisation déjà en proie à des crises institutionnelles et à une perte de légitimité. Ces trois pays, acteurs majeurs sur le plan géopolitique et sécuritaire, remettent en question la capacité de la CEDEAO à incarner l'unité ouest-africaine.

Aujourd'hui, parmi les 15 pays membres, seuls 5 sont francophones, excluant la Guinée Conakry en raison du récent coup d'État. Les anglophones se retrouvent donc à égalité, mais ont été rejoints par les lusophones, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau, grâce à un lobbying efficace du Nigérian Bola Tinubu.

Enfin, la non-participation de poids lourds de la région tels qu'Alassane Ouattara et Faure Gnassingbé à cet événement interroge sur les dynamiques en cours au sein de la CEDEAO. Cette élection, marquée par des alliances surprenantes et des bouleversements politiques, laisse présager des défis importants pour l'organisation dans les mois à venir.Les explications concernant les absences des chefs d'État évoquées en coulisses sont liées à divers événements politiques en Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne le président ivoirien, il est question d'un probable 4ème mandat, ce qui pourrait soulever des questions de conformité avec les principes démocratiques de la région. De même, au Togo, il est question d'un possible changement de constitution qui pourrait mettre en difficulté le président en place par rapport aux directives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

La présidence pour la période 2025-2026 est centrée sur le renforcement de la démocratie et de l'ordre constitutionnel dans la région, mettant ainsi en lumière l'importance accordée à ces valeurs.

En ce qui concerne le président sierra-léonais Julius Maada Bio, certains observateurs voient en lui un acteur potentiel pour renouer des liens avec les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone, étant lui-même un ancien putschiste ayant embrassé la voie de la démocratie. Cependant, des doutes subsistent quant à sa capacité à jouer ce rôle de médiateur, certains considérant que d'autres dirigeants comme Diomaye Faye auraient pu être plus efficaces dans ce domaine.

Concernant la situation de la démocratie en Sierra Leone, des critiques sont soulevées. Les élections de 2023 ont été entachées d'irrégularités et ont été suivies d'une tentative de coup d'État. Par ailleurs, la question de la bonne gouvernance est également remise en cause, avec des accusations selon lesquelles la Sierra Leone pourrait être un "narco-État". Des événements récents ont montré des liens problématiques entre le président Maada Bio et des individus liés à des activités criminelles, ce qui soulève des inquiétudes quant à la situation dans le pays.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) doit continuer à travailler sur ces questions pour promouvoir la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance dans la région.

Arouna Sidibé



L'Olympique Lyonnais relégué en Ligue 2 : Retour sur une décision choc de la DNCG



Un événement retentissant a secoué le monde du football français avec l'annonce de la relégation de l'Olympique Lyonnais en Ligue 2 par la Direction nationale de contrôle et de gestion (DNCG), comme rapporté par la Ligue de football professionnel (LFP) le mardi 24 juin.

Malgré les efforts déployés par le propriétaire de l'OL, l'Américain John Textor, pour redresser la situation financière du club, la DNCG n'a pas été convaincue lors de l'audition qui s'est tenue mardi après-midi. En effet, le gendarme financier du football français a maintenu les mesures contraignantes imposées en novembre, incluant une rétrogradation administrative en Ligue 2 à titre conservatoire, une interdiction de recruter et un encadrement de la masse salariale.

John Textor avait pourtant exprimé sa confiance avant l'audition, affirmant que le club était financièrement solide après divers investissements réalisés ces dernières semaines. Malgré la cession de ses parts dans le club anglais de Crystal Palace et les efforts pour réduire la masse salariale, l'OL n'a pas réussi à convaincre la DNCG de lever les mesures restrictives.

En réaction à cette décision, l'Olympique Lyonnais a annoncé qu'il ferait immédiatement appel de sa rétrogradation en Ligue 2 pour prouver sa capacité à garantir sa présence en Ligue 1. Le club a souligné avoir satisfait aux demandes de la DNCG en termes d'investissements et de ressources financières, grâce notamment aux apports en fonds propres des actionnaires et à la récente vente des parts de Crystal Palace.

Le club a également mis en place un plan de départ volontaire pour réduire les coûts, tout en réalisant des transferts de joueurs comme Maxence Caqueret et Rayan Cherki. Malgré ces mesures, la DNCG a maintenu sa décision de relégation en Ligue 2, ce qui pourrait ouvrir la porte à Reims pour prendre la place de l'OL en Ligue 1, suite à sa défaite dans les barrages L1/L2 contre Metz.

Cette décision marque un tournant dans l'histoire de l'Olympique Lyonnais, un club habitué aux joutes de la Ligue 1 et aux compétitions européennes. L'appel lancé par le club laisse entrevoir une bataille juridique à venir, alors que les supporters et les acteurs du football français digèrent cette nouvelle inattendue. Jean-Michel Aulas, qui a présidé le club pendant 36 ans avant John Textor, a exprimé sa profonde tristesse suite à cette situation. Il a qualifié cet événement de "coup terrible pour tous ceux qui aiment profondément l'Olympique Lyonnais". Il a également indiqué qu'il espère de tout son cœur que l'appel et les garanties fournies par l'OL, en particulier celles de John Textor et de ses associés au sein d'Eagle Football Holding, permettront de résoudre cette situation sans précédent. Ces déclarations montrent l'engagement et la préoccupation de Jean-Michel Aulas pour le club et son désir de trouver une issue favorable à cette situation difficile.

Fatou Sissoko

HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous risquez de plonger si profondément dans vos pensées que vous serez distrait... Ne cherchez pas à faire de zèle ! Malgré votre besoin impérieux d'action, votre corps réclame son quota de repos, il serait bon d'en tenir compte, pour mieux repartir. Vous aurez à faire preuve de diplomatie dans toutes vos relations si vous ne voulez être la cause de mauvaise humeur, de chagrins enfantins ou de caprices répétés de la part de votre entourage. Les crises d'autorité ne résoudront rien, seules la patience et la sollicitude porteront leurs fruits.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Les mises au point que vous faites vous incitent à adopter de nouvelles valeurs plus profondes. Un coup de fatigue vous montre la bonne voie, une soirée calme serait idéale, reposez-vous dans votre intimité.
Aujourd'hui, vous êtes animé par une belle confiance en vous qui vous permet d'aller de l'avant et de croire en vos ambitions. Vous n'avez aucun mal à ressentir de la joie et de l'entrain dans tout ce que vous entreprenez.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre optimisme vous aidera à prendre du recul sur vos soucis. Une affaire importante arrive en bout de course. Vous aurez besoin de vous détendre, mentalement, après cette journée. Ne vous coupez pas les cheveux en quatre.
Profondément attaché à ceux que vous aimez, le moment est venu de les chouchouter encore plus en leur faisant partager votre bonne humeur et vos sentiments. En effet, le climat ambiant, vous permet de chasser vos inquiétudes, d'être plus à l'écoute, plus disponible et surtout plus communicatif.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vos efforts en matière de communication vous portent chance. Les discussions sont constructives et de nouveaux liens se tissent ! C'est en misant sur la diplomatie et l'ouverture d'esprit que vous aurez le plus d'opportunités d'atteindre vos objectifs. Continuez dans ce sens !
Des idées et projets qui sortent des sentiers battus et des arguments de taille pour convaincre qui vous voulez de vous croire et vous suivre. Une tendance à exploiter pour marquer les esprits et des points.

Lion (22 juillet - 23 août)

Vous vous pencherez sur votre vie professionnelle avec rationalisme. Améliorer les choses devient votre priorité. Vous avez besoin d'équilibrer vos énergies, entre activité et détente, repos et action, il vous faut trouver le bon dosage.
Vous avez besoin de paix pour vous concentrer sur des détails, ne vous laissez pas distraire inutilement car vous bénéficiez d'une énergie mentale doublée d'excellentes intuitions, ce qui vous rend redoutable en affaires mais aussi en amour.

Vierge (23 août 23 septmbre)

La Lune vous apporte la tranquillité et le bien-être, votre entourage vous prouve son attachement, vous allez pouvoir entretenir vos relations dans l'harmonie. Cette ambiance vous ressource en profondeur.
Votre optimisme prend sa source dans votre créativité, c'est par là que vous pouvez agir, aujourd'hui. En effet, votre imagination est nettement en hausse, c'est le moment de prendre des initiatives sans qu'on vous sollicite. Alors, osez en toute confiance !

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Misez sur vos soutiens dans l'ombre et sur des initiatives discrètes, mais non moins efficaces pour marquer des points. C'est par le biais de débats et négociations que certains réussiront à faire bouger les lignes, à surprendre et à séduire.
C'est avec opiniâtreté que vous donnez des coups de colliers dans vos activités. Vous devriez vous pencher sur vos idéaux pour installer des facilités et mieux baliser votre route professionnelle.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les remises en questions sont indispensables, aujourd'hui. Vous aurez raison de prendre beaucoup de recul, ménagez-vous cet espace. Vous en faites trop pour les autres, accordez-vous des pauses rien que pour vous et pour vous relaxer. Votre forme psychique vous procure un bel optimisme qui s'amplifiera tout au long de cette journée. Profitez-en pour partager votre bonne humeur avec ceux qui vous entourent. La soirée sera idéale pour organiser un petit dîner entre amis. Lancez les invitations !

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Misez sur votre sens stratégique pour obtenir qu'on vous laisse agir plus à votre guise et prendre les commandes. Vous ne manquerez ni de détermination ni de finesse pour orienter les événements à votre avantage.
Les enfantillages de certaines personnes vous irritent plus que d'ordinaire. Votre tolérance vous évite des conflits ! Les réalisations sociales sont favorisées, ce n'est pas du tout le moment de contredire un fonctionnaire !

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Vous serez distrait et pas vraiment motivé à agir. Votre sens pratique est en baisse. Votre forme cérébrale est quant à elle, au beau fixe ! Vous consacrer à un loisir qui ne mobilise pas vos muscles serait le bienvenu.
Vous rencontrez des difficultés avec vos proches car les émotions sont exacerbées. Un peu de bienveillance, de tolérance, de diplomatie et vous passerez une journée tout en douceur de vivre. Un mot de travers et c'est la scène assurée...

Verseau (20 janvier - 19 février)

Votre assurance sereine attire à vous des amitiés spontanées et des confidences. Le regain de dynamisme qui s'annonce vous permettra de tout mettre en route pour atteindre vos objectifs, vous vous dirigerez dans la bonne direction.
C'est le calme plat... Ce qui ne vous donne pas vraiment envie d'avancer ! Restez sur les affaires courantes. Cette journée favorise amplement tout ce qui touche aux transactions. Attendez-vous à recevoir d'heureuses nouvelles.

Poisson (19 février - 21 mars)

Vous allez profiter des retombées positives des efforts relationnels que vous avez entrepris. Voilà quelque chose qui se doit d'être fêté ! Un sentiment de bien-être intérieur vous permet de relativiser un grand nombre de vos idées, la sérénité vous renforce. Votre optimisme vous fait aller de l'avant en toute confiance. Ne restez pas dans votre coquille ! Profitez-en pour rompre avec vos habitudes, bousculer le quotidien, relever des défis, dialoguer en toute liberté, élargir votre cercle de connaissances.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com